



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 26 du Conseil général du mardi 2 juin 2026

Heure de début : 19h00 – Heure de fin : 20h53 / Lieu : Corserey

Personnes présentes

Président : M. Daniel Roulin
Pour le Conseil général : 27 Conseiller·ère·s généraux·ales
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
M. Pierre Bovet, vice-Syndic
Mme Séverine Egger
MM. Pierre-Alain Egger, Philippe Jolliet, Pierre Alain Scherly
et Lionel Schouwey

Personnes excusées

Pour le Conseil général : Mme Valérie Staremborg
MM. Nicolas Cuennet et Joseph Gremaud

Secrétaire au procès-verbal : Mme Coralie Folly

Il est 19h00, **M. le Président, Daniel Roulin**, ouvre la séance.

Monsieur le Syndic,
Monsieur le vice-Syndic,
Madame, Messieurs les membres du Conseil communal,
Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Madame la collaboratrice administrative,

Je vous souhaite la cordiale bienvenue à cette première séance ordinaire de la législature 2026–2031.

Comme il s'agit de la première séance de cette nouvelle législature, je me permets de rappeler brièvement quelques principes qui contribueront au bon déroulement de nos débats.

Même si le tutoiement est fréquent entre membres du Conseil général, je vous rappelle que, durant les débats, le vouvoiement est de mise. Cela permet de préserver un cadre respectueux et serein, même lorsque les échanges sont plus animés.

Le déroulement des débats se fera de la manière suivante :

- présentation de l'objet par le Conseil communal ;
- le cas échéant, présentation du rapport d'une commission ;
- discussion générale : c'est à ce moment-là que chacune et chacun peut intervenir pour formuler des remarques ou des réflexions d'ordre général, comme son nom l'indique. Il est également possible de demander la non-entrée en matière ou le renvoi de l'objet. Une contre-proposition peut également être formulée ;
- discussion de détail : examen article par article ou chapitre par chapitre, avec possibilité de proposer des amendements ;
- vote sur les amendements ;
- vote d'ensemble.

Les membres qui souhaitent intervenir sont priés de lever la main. Une fois la parole accordée par la présidence, merci d'utiliser le micro afin que chacune et chacun puisse entendre clairement les interventions.

Au début de chaque prise de parole, merci d'indiquer votre prénom et votre nom, ainsi que le titre auquel vous intervenez : à titre personnel ou au nom d'un groupe.

Petit rappel également, puisque nous sommes au début de la législature et que les commissions se mettent en place. Je vous invite à transmettre à la secrétaire communale, Mme Mireille Gross, la composition de vos commissions, notamment les fonctions de chacune et chacun, soit la présidence et le secrétariat. Cela lui permettra de mettre à jour les informations figurant sur le site internet de la commune. Merci également de lui transmettre vos procès-verbaux au fur et à mesure des séances de commission. N'attendez pas la fin de l'année pour le faire.

Chacune et chacun est libre de rédiger ses procès-verbaux comme il le souhaite, mais merci de veiller à y faire figurer au minimum la date, le lieu, les participantes et participants, ainsi que l'ordre du jour.

Enfin, un petit rappel concernant les jetons de présence : Mme Mireille Gross tient à jour l'inventaire des séances afin de permettre le versement des indemnités en fin d'année. Pour rappel, selon l'annexe 1 du règlement du Conseil général, les indemnités pour les séances de commission sont de CHF 80.00 pour les membres et de CHF 120.00 pour la présidente ou le président.

Avant de poursuivre, j'aimerais terminer sur une note positive et adresser, au nom du Conseil général, mes chaleureuses félicitations à la Société de musique La Cigogna pour son magnifique 3e rang obtenu en 1re catégorie Brass Band lors de la Fête fédérale de musique 2026 à Bienne. Cette remarquable performance fait rayonner notre commune bien au-delà de ses frontières et témoigne du formidable engagement de ces musiciennes et musiciens.

Applaudissement

Nous débutons à présent la partie formelle de la séance.

Mme Coralie Folly, collaboratrice administrative, tient le procès-verbal.

La séance a été convoquée conformément à notre règlement, par l'envoi de la communication par courriel le 13 mai 2026, ainsi que par la publication dans la Feuille officielle le 22 mai 2026.

Avant de donner la parole à Mme Coralie Folly pour l'appel nominal, je tiens à excuser les personnes suivantes : Mme Valérie Staremborg et MM. Nicolas Cuennet et Joseph Gremaud.

Je donne maintenant la parole à la collaboratrice administrative pour l'appel nominal.

Mme Coralie Folly procède à l'appel nominal.

M. le Président reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 14, nous sommes 26, bientôt 27.

La scrutatrice et les scrutateurs pour cette séance sont :

Mme Sara Azevedo, MM. Christian Carrel et Mattia Bosco. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci.

Nous allons passer directement à l'ordre du jour.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026
3. Informations du Bureau
4. Comptes 2025
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Comptes des investissements
 - c) Rapport de la Commission financière
 - d) Approbation
5. Plan financier 2027-2031
6. Modification des coefficients et taux d'impôt
 - a) Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80 % à 84 % de l'impôt cantonal de base dès le 1er janvier 2027
 - b) Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80 % à 84 % de l'impôt cantonal de base dès le 1er janvier 2027
 - c) Modification de la contribution immobilière de 1.5 ‰ à 2 ‰ de la valeur fiscale cantonale dès le 1er janvier 2027
 - d) Approbation (les points seront approuvés séparément)

7. Rapport de gestion 2025
8. Proposition de Mme Heidi Grimaldy pour le groupe Unis pour Prez relative à la création d'une nouvelle commission sous l'égide de l'enfance, la jeunesse, la famille et la cohésion sociale
9. Informations du Conseil communal
10. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Celui-ci n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, nous procédons au vote à main levée.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026, lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026

Le procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026 est disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

Mme Louise Reymond, à titre personnel, indique qu'à la page 12, il est mentionné qu'elle prend la parole au nom du groupe Unis pour Prez. Or, elle précise être intervenue au nom du groupe Agir avec vous.

La parole n'étant plus demandée, nous procédons au vote à main levée.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026, avec la modification demandée par Mme Louise Reymond, lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026 est approuvé à l'unanimité. La modification sera apportée au procès-verbal.

M. le Président profite de l'occasion pour remercier Mme Coralie Folly, collaboratrice administrative, pour la clarté de la rédaction de ces 2 procès-verbaux. Ces documents sont particulièrement denses, mais leur contenu y figure de manière précise et complète.

3. Informations du Bureau

M. le Président prend la parole.

Depuis notre séance constitutive du 7 mai dernier, le Bureau s'est réuni à deux reprises.

Une première séance, tenue de manière brève à l'issue de la séance constitutive du 7 mai, a permis de valider l'ordre du jour de ce soir.

La seconde séance du Bureau s'est déroulée le 18 mai dernier. Elle avait notamment pour objet de valider les dates des prochaines séances du Conseil général en 2026, à savoir le 6 octobre 2026 et le 10 décembre 2026, à 19h30. Le lieu reste encore à définir.

Les membres du Conseil général prennent note de ces informations.

4. Comptes 2025

M. le Président donne la parole à M. Philippe Jolliet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Mesdames,
Messieurs,

Le programme de ce soir est relativement chargé, notamment en ce qui concerne les finances. Ma présentation se déroulera en trois parties.

La première partie portera sur les comptes 2025. Ensuite, je redonnerai la parole au Président.

Nous aborderons ensuite la planification financière, dans laquelle j'introduirai déjà quelques éléments fiscaux.

Enfin, nous terminerons par la partie financière, par la fiscalité.

De manière synthétique, concernant le résultat de l'exercice 2025, nous pouvons relever un total de charges de CHF 11,9 millions et un total de revenus de CHF 11,5 millions.

L'exercice se clôt ainsi par une perte de CHF 424'500.00. Ce résultat est légèrement meilleur que celui prévu au budget, ce qui constitue déjà une bonne nouvelle et démontre que, globalement, le budget a été bien tenu par l'exécutif.

Comme je l'ai déjà relevé à plusieurs reprises lors des précédentes séances du Conseil général, le message reste le même : les comptes 2025 confirment ce qui avait déjà été constaté en 2024 et en 2023, à savoir l'existence d'un déséquilibre structurel entre les charges et les revenus de la commune.

C'est précisément ce déséquilibre qui nécessite la mise en place de mesures. Nous reviendrons sur ces mesures plus tard dans la soirée.

En ce qui concerne la trésorerie et le bilan, si l'on regarde le tableau des flux de trésorerie, on constate que le flux opérationnel est légèrement positif. Nous parlons ici d'environ CHF 30'000.00.

Cela ne signifie toutefois pas que la commune dispose d'une trésorerie confortable. En effet, si l'on tient compte des effets financiers et des revenus extraordinaires, on arrive à une perte de trésorerie d'environ CHF 600'000.00. Ce montant apparaît tout en bas du tableau des flux de trésorerie et pose problème pour notre commune.

S'agissant de la fortune communale, celle-ci s'élevait à CHF 16,2 millions l'année passée. Elle s'élève cette année à CHF 15,8 millions. Cette diminution correspond à la perte reportée au bilan, qui vient réduire la fortune de l'année précédente.

Concernant les liquidités, j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme l'année passée. Nous avons alors dû utiliser une partie de l'épargne disponible. Cette année, nous devons à nouveau renflouer notre compte courant au moyen de cette épargne, car notre trésorerie est actuellement beaucoup trop tendue.

La commune connaît en effet des périodes creuses, notamment en février, mars et avril, lorsque les acomptes d'impôts ont déjà été payés. Durant ces périodes, les rentrées financières sont plus faibles, alors même que de nombreuses factures arrivent, notamment en mars et en avril.

Cela crée une situation très tendue en matière de trésorerie. Il arrive même que le compte courant soit momentanément négatif.

Heureusement, la commune dispose encore d'une certaine épargne, ce qui lui permet d'absorber ces tensions et d'assurer son fonctionnement courant.

J'ai légèrement modifié la présentation cette année.

Les années précédentes, j'entrais davantage dans les détails, en présentant les éléments dicastère par dicastère. Il m'a été indiqué que cela pouvait parfois être un peu long.

Cette année, j'ai donc choisi de regrouper les informations par thématiques, afin de mettre en évidence les éléments les plus significatifs et les points qui peuvent être particulièrement intéressants pour le Conseil général.

La première thématique que je souhaite aborder est celle de la formation.

La formation représente de loin le poste le plus important de notre compte de résultat. Cela est parfaitement normal et concerne l'ensemble des communes. Il faut toutefois avoir conscience des montants en jeu. À titre d'exemple, le Cycle d'orientation représente à lui seul un coût d'environ CHF 1 million par année pour notre commune, ce qui est conséquent.

J'ai par ailleurs appris très récemment que des hausses étaient annoncées pour le Cycle d'orientation ces prochaines années, de l'ordre d'environ 10 %. Cela signifie qu'il faut

s'attendre, par exemple, à une augmentation d'environ CHF 100'000.00 par année pour ce seul poste.

Les montants liés à la formation évoluent donc rapidement, mais cela ne constitue pas, en soi, un élément inquiétant pour notre commune.

Si l'on entre un peu plus dans le détail, notamment concernant l'accueil extrascolaire, l'AES, nous avons constaté l'année passée une augmentation des inscriptions. Cette hausse de fréquentation a entraîné une augmentation des recettes, puisque les parents participent financièrement à l'inscription de leurs enfants.

Pour rappel, les tarifs de l'AES avaient été adaptés l'année passée. Cette adaptation avait suscité plusieurs réactions de la part des parents, car l'augmentation concernait principalement la classe moyenne supérieure.

Avec la forte hausse de fréquentation constatée l'année passée, qui s'est répercutée sur l'année en cours, nous avons pu revoir légèrement les tarifs à la baisse. En effet, avec le personnel actuel, nous parvenons à assurer le fonctionnement de l'AES. Une baisse des tarifs a ainsi été annoncée dès le mois de janvier de cette année.

Concernant l'AES, nous observons une fréquentation en hausse. La participation communale, calculée notamment en fonction du nombre de participations et du salaire des parents, a également augmenté. Cela est normal, dans la mesure où la commune doit assurer le financement de l'AES.

S'agissant des charges, quelques frais supplémentaires sont également à relever. Des chaises et des tables ont notamment dû être remplacées durant l'année 2025, ce qui n'était pas forcément prévu au budget et explique aussi une partie de l'augmentation des coûts.

Nous avons également mis en place le logiciel Maestro, qui permet notamment de gérer la facturation, les présences et les inscriptions des enfants. Cet outil permet de gagner du temps et d'assurer une gestion plus rigoureuse de l'AES. Il fonctionne très bien, mais représente également un coût qui devra être pris en compte pour les années suivantes.

Toujours dans le domaine scolaire, je n'ai pas de remarque particulière concernant le cercle scolaire en tant que tel.

En revanche, quelques éléments sont à relever concernant les transports scolaires. Nous avons dû verser un montant légèrement plus élevé aux chauffeurs, afin de solder l'ancien système.

Pour rappel, jusqu'à la fin de l'année scolaire passée, les transports scolaires étaient assurés par des chauffeurs communaux. Depuis lors, nous sommes passés à un prestataire externe, Jean-Louis Voyages. Il restait toutefois des heures supplémentaires à solder pour les anciens chauffeurs communaux, ce qui explique un dépassement par rapport au montant prévu au budget pour les salaires liés aux transports scolaires.

Cette année était également particulière, puisqu'il s'agissait de la dernière année avec le cercle scolaire de Ponthaux. À ce sujet, nous avons eu une surprise plutôt défavorable : il a fallu

boucler définitivement ce cercle scolaire. Cela a entraîné l'imputation de frais scolaires supplémentaires sur l'année 2025.

Jusqu'ici, une partie des frais était imputée sur l'année concernée, tandis qu'une autre partie était reportée sur l'année suivante. Comme des acomptes avaient déjà été demandés à Ponthaux en 2024, on constate, en analysant les comptes en détail, que Ponthaux a versé relativement peu en 2025. Cela s'explique par ces acomptes déjà payés, mais aussi par la nécessité de clôturer le cercle scolaire. Au final, le montant lié au cercle scolaire est donc légèrement plus élevé que ce qui avait été prévu au budget.

Un autre élément à relever concerne la vente des bus scolaires. Je pensais que cette vente permettrait de réaliser un bénéfice extraordinaire. Or, d'un point de vue comptable, l'amortissement des véhicules n'était pas aussi avancé que je l'imaginais.

Nous avons donc dû comptabiliser une perte extraordinaire dans le compte de fonctionnement, car les bus scolaires ont été vendus à un prix inférieur à leur valeur inscrite au bilan.

Il est toutefois important de préciser qu'il ne s'agit pas de dire que les bus ont été vendus à perte au sens économique. Ils ont été mis en vente, notamment sur Autoscout, et nous avons attendu de recevoir des offres sérieuses. Ils ont ainsi été vendus au meilleur prix possible. Simplement, leur valeur comptable au bilan était encore supérieure au prix de vente, ce qui a nécessité l'inscription d'une perte dans les comptes.

Je souhaitais également évoquer brièvement l'entretien du patrimoine communal, en prenant quelques exemples afin d'expliquer certains dépassements budgétaires.

Si l'on prend tout d'abord la salle communale de Prez-vers-Noréaz, nous constatons régulièrement des frais qui ne sont pas forcément prévus au budget. Par exemple, le beamer de la salle fonctionnait encore, mais présentait des taches à l'image. Il a donc dû être remplacé, ce qui n'était pas prévu au budget et a entraîné un dépassement.

Nous avons également dû réaliser divers travaux d'entretien dans cette salle.

Concernant la halle sportive et le complexe de Noréaz, il y a également régulièrement des éléments à remplacer ou à entretenir. Nous avons par exemple dû remplacer une machine à laver. Nous avons aussi constaté une augmentation des coûts de chauffage, liée à une consommation plus importante l'année passée.

Des travaux électriques urgents ont également dû être réalisés, et la porte d'entrée a dû être remplacée, ce qui a engendré des coûts assez conséquents, de l'ordre de CHF 8'000.00.

Enfin, nous avons également eu des frais de conciergerie externe qui n'avaient pas été intégrés au budget. En effet, jusqu'à récemment, une concierge communale s'occupait du nettoyage. Nous sommes ensuite passés à l'entreprise Cardoso, ce qui n'avait pas été entièrement anticipé dans le budget et explique une partie des dépassements.

Concernant les terrains de football, j'aurais d'ailleurs pu parler des terrains au pluriel, puisque nous en avons encore deux actuellement.

Des travaux ont été réalisés dans les vestiaires, à préciser qu'il s'agit ici des vestiaires du FC Piamont. Ces travaux n'étaient pas forcément prévus au budget. Heureusement, ces frais ont pu être compensés par des charges moins importantes dans d'autres domaines.

Concernant l'entretien des terrains, cela vaut aussi bien pour Prez-vers-Noréaz que pour Noréaz. Les frais liés à l'engrais ont été moins élevés que prévu. C'est d'ailleurs une tendance que nous encourageons, puisque nous demandons aux clubs de réduire l'utilisation d'engrais.

À Prez-vers-Noréaz, cette question est d'autant plus importante que le terrain se situe dans une zone nitrate, en lien avec la source du Moulin. Les clubs ont donc été sensibilisés à cette problématique et invités à limiter l'utilisation d'engrais.

On constate que ces efforts se sont reflétés dans les comptes 2025, avec des frais d'engrais moins élevés pour ces terrains.

Encore un mot concernant les déchetteries. En général, les déchetteries ne génèrent pas forcément beaucoup de frais d'entretien. Il s'agit principalement d'installations simples, avec des bennes, et nous ne prévoyons donc pas de montants importants à ce titre.

Cette année toutefois, nous avons dû refaire un escalier permettant l'accès aux bennes. Nous avons également dû aménager une rampe d'accès pour les camions.

Ces travaux ont donc engendré des frais supplémentaires qui n'étaient pas forcément prévus au budget.

Je reviens maintenant aux infrastructures communales. Parler d'infrastructures vieillissantes est peut-être un peu fort. Disons plutôt que certaines de nos infrastructures sont récentes, tandis que d'autres le sont nettement moins.

Nous avons donc régulièrement des surprises dans ce domaine. Il peut s'agir de tuyaux, de conduites, mais aussi de routes. Il y a sans cesse des éléments à réparer ou à entretenir. Concernant les routes, par exemple, des trous en bordure de chaussée peuvent représenter un danger pour les voitures, mais surtout pour les cyclistes.

Nous avons également eu des dépenses qui n'étaient pas prévues au budget, notamment pour l'aménagement de passages piétons demandés par des citoyens. C'est le cas, par exemple, du passage piéton situé ici à Corserey, en face de l'école.

Aménager un passage piéton peut sembler simple, puisqu'il s'agit notamment de marquage au sol. En réalité, cela engendre rapidement des coûts : il faut prévoir la signalisation, contrôler l'éclairage et, dans certains cas, ajouter ou adapter un lampadaire. Ces éléments peuvent rapidement représenter des montants importants.

Concernant les routes, nous avons également eu des frais juridiques liés à plusieurs dossiers, ou plutôt à un dossier principal.

Heureusement, ce dossier est en voie d'être réglé définitivement, sans devoir aller devant le tribunal. Un arrangement est pratiquement validé, ce qui est une bonne chose pour la commune.

Nous avons également eu des frais de réparation sur les véhicules communaux. Cela arrive presque chaque année. Nos véhicules ne sont plus tout jeunes et, forcément, des frais d'entretien ou de réparation peuvent régulièrement survenir.

Concernant l'eau potable, la situation est, chaque année, relativement similaire.

Une campagne de détection des fuites est en cours et porte ses fruits. Toutefois, elle engendre également des coûts. En effet, lorsque des fuites sont détectées, il faut bien évidemment les réparer.

Nous avons également installé un débitmètre, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires qui n'étaient pas prévus au budget.

Là aussi, des frais juridiques sont à relever en lien avec certains recours. Il s'agit de recours portant sur les taxations liées à l'eau, qu'il s'agisse des taxes de raccordement ou des taxes de base. L'un de ces recours est actuellement pendant devant le Tribunal cantonal. Des frais devront donc encore être prévus l'année prochaine.

Concernant l'assainissement, c'est-à-dire l'épuration, nous avons eu des frais nécessaires à la mise en service de la STAP, la STEP ayant été transformée en STAP.

Des nettoyages ont également dû être effectués durant cette phase, notamment au niveau du bassin de décantation.

Enfin, des dépannages imprévus ont été nécessaires sur la STEP, alors qu'elle n'était pas encore transformée en STAP. Ces interventions ont dû être réalisées et n'étaient pas forcément prévues au budget.

Concernant les charges imposées, je souhaitais prendre trois exemples.

Je ne vais pas m'attarder sur les charges liées à la santé et au RSS, car cette année, leur augmentation reste relativement faible. Nous savons toutefois que cette situation ne durera pas forcément ces prochaines années.

Je souhaite plutôt mentionner quelques exemples de charges qui nous sont imposées et sur lesquelles la commune dispose de peu de marge de manœuvre pour les réduire.

Tout d'abord, le service dentaire scolaire. Une adaptation de la valeur du point a entraîné une augmentation des charges liées aux dentistes scolaires. Heureusement, une partie de ces frais peut être refacturée aux parents, ce qui limite l'impact pour la commune. Cela étant, nous n'avons pas réellement de marge de manœuvre sur les coûts facturés aux communes.

Concernant l'aide sociale régionale, j'en avais déjà parlé les années précédentes. Ces trois dernières années, nous avons constaté une tendance à la baisse du coût de l'aide sociale, notamment en raison d'un taux de chômage relativement bas et d'une conjoncture favorable.

En 2025, nous observons toutefois une augmentation du nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale, tendance qui semble également se confirmer pour 2026.

Malheureusement, il s'agit principalement de personnes jeunes, notamment des jeunes sortant de l'école obligatoire, en situation d'échec scolaire ou rencontrant des difficultés d'insertion. Certaines personnes se retrouvent ainsi, dès 18 ans, voire parfois plus jeunes, dans une situation nécessitant le recours à l'aide sociale.

Cette évolution est préoccupante et engendre naturellement des coûts supplémentaires pour les communes.

Concernant les crèches, le mécanisme est similaire.

Ces trois dernières années, nous avons constaté une baisse des coûts liés aux crèches, ce qui nous avait conduits à adapter plusieurs fois les budgets à la baisse.

En 2025, nous observons toutefois une augmentation de ces frais. Il faudra voir si cette tendance se confirme en 2026. Là aussi, la commune dispose de peu de marge de manœuvre, dans la mesure où les communes doivent participer au financement des crèches. Notre capacité d'action reste donc limitée par rapport à ces coûts.

Concernant les recettes fiscales, il me semblait important de mettre en évidence à la fois les éléments positifs pour la commune cette année et les moins bonnes surprises.

Parmi les bonnes nouvelles, nous constatons que l'impôt sur le revenu est supérieur aux prévisions. Il ne s'agit pas d'un dépassement aussi important que ceux observés ces dernières années, mais cela reste une bonne surprise pour la commune en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Nous relevons également une bonne surprise concernant l'impôt sur les retraits en capital, notamment lorsque des personnes retirent leur deuxième pilier avant la retraite. Il conviendra toutefois de voir si cette tendance se confirme ces prochaines années.

Les moins bonnes surprises, en revanche, nous mettent malheureusement davantage en difficulté.

Pour les finances de cette année, le principal élément concerne l'impôt sur la fortune. Nous avons repris l'estimation du Service cantonal des contributions, mais celle-ci s'est malheureusement révélée trop optimiste. Nous sommes ainsi environ CHF 100'000.00 en dessous du budget.

Concernant les droits de mutation, nous avons connu de bonnes années ces trois dernières années. La situation s'était déjà quelque peu stabilisée l'année passée, mais nous constatons cette année un écart de CHF 123'000.00 en dessous du budget.

L'impôt sur les gains immobiliers est également inférieur aux prévisions, avec un écart de CHF 111'000.00 par rapport au budget.

Enfin, l'impôt à la source présente un recul de CHF 18'000.00. Cette diminution est assez difficile à expliquer. La commune compte toujours davantage d'habitants et nous ne constatons pas nécessairement une baisse du nombre de personnes imposées à la source. Il est toutefois possible que les personnes arrivant dans notre commune depuis l'étranger disposent, en moyenne, de revenus un peu plus bas, ce qui pourrait expliquer cette baisse.

Pour terminer ma première intervention de ce soir, je souhaite revenir sur les constats clés de l'exercice 2025.

Je n'ai pas présenté en détail l'ensemble des indicateurs mis à disposition du Conseil général. Ce que l'on peut toutefois en retenir, c'est que notre commune reste peu endettée. Je le dis chaque année et cela demeure valable : nous sommes peu endettés et nous disposons d'une fortune par habitant, et non d'une dette par habitant.

En revanche, les indicateurs liés à l'autofinancement, notamment les indicateurs 2 et 6, sont très mauvais. Ils sont même négatifs cette année, ce qui montre clairement que la commune présente des lacunes importantes en matière d'autofinancement.

Le deuxième constat concerne les charges liées, qui restent élevées et en augmentation. J'en ai déjà parlé précédemment, je ne vais donc pas m'y attarder davantage.

Il en découle une marge de manœuvre limitée. En matière d'investissements, cela signifie que nous réalisons principalement ce qui est nécessaire, urgent ou déjà décidé par le Conseil général, en fonction des priorités fixées.

Concernant le compte de fonctionnement, nous devons également rester extrêmement attentifs. Il est indispensable de tenir le budget de manière aussi stricte que possible, car nous ne pouvons pas nous permettre d'écarts importants.

Le dernier point concerne les investissements importants à venir. J'y reviendrai plus tard. Il s'agit bien sûr du complexe scolaire, sportif et culturel, mais également du projet Valtraloc. Il ne faut pas non plus oublier l'investissement à venir pour l'adduction en eau de Noréaz, avec la liaison à réaliser depuis Prez-vers-Noréaz. Le montant reste encore à définir, mais il s'agira également d'un investissement à prendre en compte.

Concernant les investissements, j'ai choisi ce soir de ne pas présenter en détail le compte des investissements, dans la mesure où il y a eu peu de nouveautés l'année passée. Peu d'investissements ont été terminés en 2025. Les éléments principaux sont expliqués dans le message. Bien entendu, s'il y a des questions par la suite, j'y répondrai volontiers.

Je ne souhaitais toutefois pas mettre l'accent sur ce point ce soir, car il me semblait moins central par rapport aux autres éléments abordés durant cette séance.

Je vous remercie et je repasse la parole à M. le Président.

M. le Président remercie M. Philippe Jolliet et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Patrick Mauron, Président de ladite Commission, prend la parole.

En date du 19 mai 2026, les membres de la Commission financière ont rencontré MM. Philippe Jolliet, Conseiller communal et Responsable des finances et David Bonny, Syndic, pour la présentation des comptes 2025 et la proposition d'augmentation du coefficient de l'impôt et de la contribution immobilière.

La version des comptes présentés aux membres de la Commission financière prend en considération les modifications demandées par l'organe de révision BDO suite à la révision des comptes. Le compte de résultat est passé en revue. À la demande des membres de la Commission financière, Philippe Jolliet a présenté différents éléments par dicastère et donné les explications nécessaires pour les écarts de budget réalisés significatifs. La perte générée au cours de l'exercice clôturant au 31 décembre 2025 se montre à CHF 424'457.01.

Le budget prévoyait, lui, un déficit de CHF 477'174.15, soit une différence favorable de CHF 52'717.14. Le bilan est également parcouru et des éléments d'explication essentiels ont été apportés. La projection financière est également présentée en vue du point n° 5 de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Compte tenu des éléments qui précèdent ainsi que des réponses apportées aux questions posées, Les membres de la Commission financière recommandent aux membres du Conseil général d'approuver les comptes 2025 tels que présentés.

M. le Président remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre générale.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion de détail, dicastère par dicastère.

Dicastère 0 – Administration générale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 2 - Formation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 4 – Santé

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 8 – Economie publique

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 9 – Finances et impôts

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Comptes des investissements

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement, lèvent la main.

Les comptes de fonctionnement 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Celles et ceux qui approuvent les comptes des investissements 2025 lèvent la main.

Les comptes des investissements 2025 sont approuvés à l'unanimité.

5. Plan financier 2027-2031

M. le Président donne la parole à M. Philippe Jolliet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Il est d'usage de présenter le plan financier au moins une fois par année.

La dernière présentation ayant eu lieu au printemps 2025, il est désormais normal de présenter un plan financier actualisé pour la période 2027–2031.

Le plan financier repose sur des hypothèses prudentes et réalistes.

Il est bien entendu conforme aux pratiques MCH2, notamment en ce qui concerne les amortissements. Ceux-ci sont fixés par l'ordonnance sur les finances communales et ne peuvent pas être modulés librement. Nous devons donc appliquer les taux prévus par l'ordonnance.

Concernant les hypothèses économiques de base, et en particulier la croissance des recettes fiscales, nous sommes partis sur une progression de 1,5 % par année.

Les années précédentes, nous avons retenu des hypothèses plus optimistes, pour une raison simple : la progression des recettes fiscales était relativement stable, autour de 2,53 % par année.

Si l'on regarde toutefois les années 2024 et 2025, on constate un ralentissement de cette progression. Celui-ci s'explique notamment par la diminution des recettes provenant des impôts spéciaux, mais aussi par un ralentissement de l'augmentation des recettes liées aux personnes physiques.

Cela pose problème, car retenir aujourd'hui une progression de 2,5 % ou 3 % fausserait l'ensemble de la planification. Nous avons donc décidé de revoir cette hypothèse à la baisse. C'est pourquoi le plan financier retient ici une progression des recettes fiscales de 1,5 % par année. Cette hypothèse a une influence importante, puisque les recettes fiscales représentent l'essentiel des recettes de la commune.

Nous verrons plus tard l'impact de ce choix lorsque nous examinerons les différents scénarios. Le taux d'intérêt retenu concerne principalement les futurs emprunts liés au complexe scolaire, sportif et culturel.

Nous avons discuté, il y a quelques mois, avec certains organismes financiers. À ce moment-là, nous avons reçu des propositions avec des taux inférieurs à 1 %. C'est la raison pour laquelle un taux de 1 % a été retenu dans le plan financier.

Il est toutefois clair, et ce sera également l'une des remarques formulées plus tard par la Commission financière, qu'un taux de 1 % n'est actuellement pas réaliste si l'on parle d'un taux fixe bloqué sur dix ans.

En revanche, il demeure réaliste de retenir un taux de 1 % si l'on passe par certains organismes ou certaines plateformes d'emprunt, pour des emprunts à plus court terme, par exemple sur trois, quatre ou cinq ans.

Actuellement, les communes peuvent encore obtenir, dans certains cas, des taux inférieurs à 1 %. C'est pourquoi le taux de 1 % a été retenu dans le cadre du plan financier.

Concernant le projet majeur intégré dans ce plan financier, il s'agit du complexe scolaire, sportif et culturel.

Actuellement, selon les dernières informations de la Commission de bâtisse, le devis estimatif s'élève à CHF 21 millions, avec bien entendu encore une marge d'erreur liée au stade SIA dans lequel se trouve actuellement le projet.

Ce montant de CHF 21 millions correspond également au plan financier transmis par Tekhne, le bureau qui appuie notre architecte, M. Roberto Ferrara. Ce montant a été réparti sur les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

C'est sur la base de ces informations que nous avons estimé les prochaines sorties de trésorerie. À terme, ce montant de CHF 21 millions représenterait environ CHF 15,7 millions d'emprunts pour la commune.

Pour rappel, notamment à l'attention des nouvelles conseillères générales et des nouveaux conseillers généraux, il est prévu de vendre une partie du patrimoine communal, par exemple la salle communale de Prez-vers-Noréaz, mais également certains terrains.

Je peux actuellement vous donner un état de la situation. Le terrain de Corserey, situé en direction de la STEP, a été vendu il y a environ deux semaines pour un montant de CHF 1'430'000.00.

Cette vente était prévue et avait fait l'objet d'une demande de délégation de compétences auprès du Conseil général afin de pouvoir y procéder.

La Carré communale de Corserey a également été vendue. Vous en avez déjà été informés, puisque j'avais communiqué à ce sujet précédemment.

D'autres terrains et biens communaux sont encore prévus à la vente, mais cela interviendra ultérieurement.

Voilà les premiers éléments d'explication que je souhaitais vous donner à ce stade.

Le programme d'investissement, présenté sous forme graphique, montre clairement l'importance des montants prévus.

En 2026, les investissements s'élèveront à environ CHF 2 millions. Ils passeront ensuite à CHF 4,8 millions en 2027, puis à CHF 7,4 millions en 2028. L'année la plus importante sera 2029, avec CHF 8,5 millions. Un solde de CHF 1,8 million restera encore à payer en 2030.

Ces montants sont cumulés et comprennent l'ensemble des investissements de la commune. Ils concernent toutefois principalement le complexe scolaire, sportif et culturel.

Ce graphique permet ainsi de visualiser la répartition des dépenses prévues pour les cinq prochaines années.

Concernant les différents scénarios présentés dans les documents du Conseil général, trois tableaux Excel détaillent les trois variantes possibles.

Le premier scénario correspond au statu quo : aucune augmentation d'impôt, avec un taux maintenu à 80 %, ainsi qu'une contribution immobilière de 1,5 %.

Si l'on observe ce scénario 1, on constate que la commune dépasserait rapidement les CHF 800'000.00 de pertes annuelles, ce qui est très conséquent. À titre d'exemple, en 2031, notre fortune ne serait plus que d'environ CHF 9 à 10 millions. Pour rappel, elle se situe actuellement à plus de CHF 15 millions. On voit donc que, sans adaptation, la commune consommerait sa fortune très rapidement.

La trésorerie constitue également un point sensible. J'en ai déjà parlé : elle est déjà relativement tendue aujourd'hui. Avec les intérêts à venir liés au financement du complexe scolaire, sportif et culturel, la situation va encore se compliquer.

Sans augmentation de la fiscalité, nous serions donc confrontés à un réel problème de financement des investissements. Cela ne concerne pas uniquement le complexe scolaire, sportif et culturel, mais également d'autres projets importants, comme le Valtraloc, ainsi que des investissements plus modestes.

Par exemple, il est prévu de remplacer les compteurs d'eau de la commune par des compteurs permettant d'automatiser les relevés. Ce type d'investissement, même s'il représente des montants plus limités, de l'ordre de CHF 100'000.00 à CHF 200'000.00, permettrait de gagner du temps et de réaliser des économies à moyen terme.

Or, dans ce scénario, on voit clairement que même ces investissements plus petits deviendraient difficiles à financer par la suite.

Le scénario 2 est celui que nous vous demanderons d'étudier au point suivant. Je ne vais donc pas entrer maintenant dans le détail des arguments du Conseil communal, car j'y reviendrai plus tard.

L'objectif ici est simplement de montrer ce que représente cette solution dans le plan financier. Le scénario 2 prévoit une augmentation du taux d'impôt à 84 % dès 2027, ainsi qu'une augmentation de la contribution immobilière à 2 ‰.

Cette proposition permet déjà de réduire de manière significative les déficits jusqu'en 2029. Elle permet également de stabiliser la situation jusqu'en 2030, ce qui est un élément important. Elle aura aussi un effet positif sur la trésorerie et les liquidités de la commune.

Un autre point essentiel est la crédibilité de la commune vis-à-vis des banques. Nous avons eu une séance avec la BCF il y a maintenant environ une année. À l'époque, nous parlions d'un emprunt de CHF 12 millions. Aujourd'hui, nous nous dirigeons plutôt vers un emprunt de près de CHF 16 millions.

Déjà pour l'emprunt de CHF 12 millions, la banque nous avait clairement indiqué qu'un accord de principe était envisageable, mais à condition que la commune stabilise sa situation fiscale. Autrement dit, une augmentation des impôts était déjà posée comme condition.

Ces éléments avaient donc été clairement énoncés par les banques il y a une année. Pour le Conseil communal, il est dès lors important de pouvoir stabiliser la situation financière de la commune, afin de renforcer sa crédibilité et d'obtenir de bonnes conditions pour les emprunts à venir.

La troisième variante n'est pas forcément une variante à décider ce soir. Elle est présentée avant tout de manière transparente et à titre informatif, afin d'expliquer au Conseil général ce qui pourrait se passer à partir de 2031.

L'année 2031 est importante, car c'est à partir de ce moment-là que nous devons commencer à amortir le complexe scolaire, sportif et culturel. Celui-ci devrait logiquement être terminé, et l'année qui suit la fin du paiement, il faudra commencer à l'amortir.

Concrètement, l'amortissement portera sur le montant de CHF 21 millions, ce montant devra être réparti sur 30 ans et inscrit chaque année dans les comptes. Cela aura donc un impact très important sur les finances communales.

Si l'on intègre cet élément dans le plan financier, on constate que, dans l'hypothèse où l'on souhaite atteindre l'équilibre en 2031, il faudrait envisager une augmentation du taux d'impôt jusqu'à 97 %.

Ce chiffre pourrait bien sûr être inférieur si la conjoncture est favorable d'ici 2031 ou si la commune bénéficie de bonnes surprises financières. À l'inverse, il pourrait aussi être plus élevé en cas de dépassement de budget sur le complexe scolaire, sportif et culturel, ou si la conjoncture devait se détériorer, notamment avec une augmentation plus importante que prévu des charges liées.

Cette variante est donc présentée uniquement à titre informatif, pour montrer jusqu'où la commune pourrait potentiellement devoir aller en 2031, lorsque le complexe sera terminé et que son amortissement devra débiter.

Pour terminer, voici une brève synthèse des variantes. Je rappelle qu'avant la fusion, Prez-vers-Noréaz appliquait déjà un taux d'impôt de 84 %, et Noréaz appliquait déjà une contribution immobilière de 2 ‰.

En passant à 84 % et à 2 ‰, on retrouve donc, d'une certaine manière, une situation qui existait déjà dans une partie des anciennes communes.

La projection à 97 % a quant à elle été présentée uniquement pour donner une indication de ce qui pourrait arriver par la suite, à partir de 2031.

J'ai terminé pour cette partie et je passe volontiers la parole au Président.

M. le Président rappelle que, conformément au règlement du Conseil général, notamment à son article 4, le Conseil général doit prendre acte du plan financier.

Il ouvre néanmoins la discussion d'ordre général.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, pose une question concernant la vente des biens communaux. Dans les trois scénarios, cette vente est prévue en 2031.

D'après ce qu'il a compris, il s'agit de deux bâtiments : la salle communale de Prez-vers-Noréaz et l'ancienne école de Noréaz.

Il souhaite comprendre pourquoi cette vente est prévue en 2031. Est-ce parce que la commune attend que les nouveaux locaux soient disponibles ? Il demande également s'il ne serait pas possible d'envisager cette vente avant cette date.

M. Philippe Jolliet répond que la vente ne peut pas se faire avant, car les locaux ne seront pas disponibles.

Il précise que 2031 est peut-être même une échéance légèrement optimiste. Pour la salle communale de Prez-vers-Noréaz, cela pourrait éventuellement être envisageable, car le bâtiment pourrait être vendable assez rapidement.

En revanche, pour l'ancienne école de Noréaz, il existe un problème lié à la zone. Des démarches devront donc être entreprises, et il n'est pas possible de savoir à ce stade combien de temps elles prendront.

Il indique également qu'une estimation détaillée de ces biens a été demandée. Les estimations ne sont toutefois pas encore disponibles.

Il conclut en précisant que, dans tous les cas, une vente avant 2031 ne sera pas possible.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, demande s'il existe d'autres biens qui pourraient être vendus avant 2031, afin de contribuer à compenser ces charges.

M. Philippe Jolliet répond qu'il existe effectivement quelques pistes, mais qu'elles ne sont pas forcément réalisables à court terme.

Il mentionne tout d'abord la vente du bâtiment situé à la Route de Ponthaux 4 à Noréaz. Cette option a été discutée, mais la convention de fusion semble l'exclure, ou du moins la limiter fortement.

Une autre possibilité concernerait une parcelle d'environ 1'500 m² située derrière le cimetière. Cette parcelle pourrait être détachée, ce qui rendrait sa vente envisageable. Une estimation sera également demandée pour ce terrain.

Il évoque encore le terrain situé à Corserey, au-dessus de l'abri PC. Toutefois, celui-ci était prévu pour une zone de centre de village, avec notamment l'établissement d'un PAD. Cette option prendrait donc également du temps et n'est pas forcément privilégiée à court terme.

Il précise ainsi qu'il existe deux ou trois pistes, mais que la plus facilement réalisable serait probablement la vente du terrain situé à côté du cimetière, qui pourrait être séparé et vendu assez rapidement.

M. Oliver Epiney, à titre personnel, demande de quel bâtiment il s'agit concernant la Route de Ponthaux 4 à Noréaz.

M. Philippe Jolliet répond qu'il s'agit de l'immeuble locatif situé au-dessus du tea-room.

Mme Heidi Grimaldy, à titre personnel, indique que sa question concerne les recettes fiscales. Elle comprend que celles-ci ne sont actuellement pas dans une situation favorable, mais souhaite savoir si le Conseil communal a déjà réfléchi à des mesures visant à renforcer l'attractivité de la commune, afin d'attirer de nouveaux contribuables.

M. Philippe Jolliet répond que la commune pourrait effectivement chercher à être plus attractive, mais que le problème réside dans le fait qu'elle ne dispose pas forcément des infrastructures nécessaires.

Il relève notamment l'absence de transports publics suffisants, ainsi que le nombre limité de commerces disponibles. Même en baissant fortement le taux d'impôt des personnes physiques, il doute que cela suffise à convaincre beaucoup de personnes de venir s'installer à Prez.

Selon lui, l'impact du taux d'impôt reste relativement limité dans ce choix. Les habitants privilégient souvent la qualité de vie, la proximité des services et le côté pratique du lieu de vie, davantage que le seul taux d'imposition.

Concernant les entreprises, il indique qu'une stratégie pourrait consister à baisser fortement le taux d'imposition afin de les attirer. Toutefois, la commune ne dispose pas réellement de surfaces disponibles pour les accueillir.

Il prend l'exemple de la commune d'Avry, qui a une stratégie claire visant à attirer des entreprises, mais qui dispose pour cela de bureaux et de zones artisanales. Dans le cas de Prez, une telle stratégie est donc plus difficile à mettre en œuvre.

Mme Heidi Grimaldy, à titre personnel, demande si d'autres possibilités ont été discutées.

M. Philippe Jolliet répond que la question d'attirer davantage de nouveaux habitants n'a pas été spécifiquement thématisée.

M. David Bonny, Syndic, complète en indiquant qu'il est également nécessaire de disposer d'infrastructures modernes dans la commune.

Certaines communes voisines, comme Givisiez ou Granges-Paccot, ont amélioré leurs infrastructures ces dernières années. La commune a donc également choisi de miser sur cet aspect.

M. Pierre Bovet apporte une précision concernant les entreprises qui pourraient contribuer à améliorer la situation financière de la commune.

Il rappelle qu'il s'agit avant tout d'une question d'aménagement du territoire. Or, en la matière, la commune ne décide pas librement, à l'exception notamment du règlement et des plans d'aménagement de détail, ainsi que de quelques autres éléments.

Il relève que ce point a également été abordé lors d'une formation de l'ACF. La commune ne dispose pas de zone d'activité, ce qui limite fortement les possibilités de développer des activités économiques sur son territoire.

M. Christian Carrel, pour le groupe Unis pour Prez, relève que, dans les trois scénarios, aucun montant n'est prévu pour d'éventuels frais liés à la route de contournement.

Il demande si la commune a la certitude que la construction de cette route de contournement n'entraînera aucun investissement au niveau communal.

M. Pierre Bovet répond que, selon les informations actuellement à disposition, les coûts sont à la charge du canton.

Il précise qu'il est possible que certains frais annexes soient nécessaires pour des aménagements spécifiques. Toutefois, sur la base des informations connues à ce jour, ces frais relèvent du canton.

Il ajoute qu'il n'est pas possible de constituer des réserves ou de prévoir des montants pour des éléments qui ne sont actuellement pas annoncés.

Il rappelle enfin que la route de contournement s'inscrit plutôt dans une vision à long terme.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques.

La parole n'étant plus demandée, le point est clos.

6. Modification des coefficients et taux d'impôt

M. le Président donne la parole à M. Philippe Jolliet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Il s'agit de la troisième partie de ma présentation, en lien avec les éléments qui viennent d'être discutés. Cette partie concerne l'augmentation proposée par le Conseil communal.

Concrètement, nous proposons de passer le taux d'impôt de 80 % à 84 %. Cela représenterait environ CHF 310'000.00 de recettes supplémentaires pour l'impôt. L'augmentation de la contribution immobilière représenterait quant à elle environ CHF 175'000.00 supplémentaires. Comme on le voit sur le graphique, la majeure partie de l'augmentation proviendrait de l'impôt sur le revenu, soit environ deux tiers du montant total. Le tiers restant proviendrait de la contribution immobilière.

Cette répartition s'explique notamment par le fait qu'un nombre important d'habitants de la commune sont locataires et ne possèdent donc pas forcément de bien immobilier. L'impôt sur le revenu s'applique à l'ensemble des contribuables, alors que la contribution immobilière concerne uniquement les propriétaires.

Au total, l'augmentation annuelle prévue représenterait environ CHF 484'000.00.

Concernant l'impact concret pour les ménages, le message contient davantage de détails. Pour cette présentation, je n'ai repris ici que quelques exemples types.

J'ai retenu une valeur fiscale de CHF 500'000.00 pour une maison. Certains m'ont indiqué que ce montant pouvait être élevé. Il est vrai que certaines petites maisons ont une valeur fiscale plutôt autour de CHF 300'000.00, tandis que des maisons plus importantes peuvent atteindre CHF 600'000.00 à CHF 700'000.00. J'ai donc retenu le montant de CHF 500'000.00 comme valeur intermédiaire, afin d'illustrer la répartition.

Pour un locataire avec un revenu imposable de CHF 80'000.00, l'augmentation serait de CHF 193.00 par année. Je précise que le revenu imposable correspond au revenu après déduction des enfants et des autres déductions fiscales.

Pour un propriétaire disposant du même revenu imposable, il faudrait ajouter à ces CHF 193.00 l'augmentation liée à la contribution immobilière. Avec une maison ayant une valeur fiscale de CHF 500'000.00, cela représenterait CHF 300.00 supplémentaires.

Pour un locataire avec un revenu imposable de CHF 100'000.00, l'augmentation serait de CHF 273.00 par année. Pour un propriétaire dans la même situation, avec une maison ayant également une valeur fiscale de CHF 500'000.00, il faudrait également ajouter CHF 300.00.

Ces exemples montrent que, dans cette fourchette, l'augmentation représenterait environ CHF 16.00 à CHF 44.00 par mois. Le Conseil communal considère donc qu'il s'agit d'un effort mesuré au regard des enjeux communaux actuels.

J'explique maintenant pourquoi le Conseil communal propose une solution mixte, c'est-à-dire une augmentation à la fois de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales, ainsi qu'une augmentation de la contribution immobilière.

Cette solution permet tout d'abord une répartition plus équilibrée entre les locataires et les propriétaires. Si seule l'augmentation de l'impôt sur le revenu était retenue, les propriétaires ne seraient pas spécifiquement concernés en tant que propriétaires.

Un autre point important est qu'environ 20 % des recettes issues de la contribution immobilière proviennent de personnes ou d'entités extérieures à la commune. Il peut s'agir par exemple de régies ou de propriétaires qui louent leurs biens. En augmentant également la contribution immobilière, nous touchons donc aussi ces propriétaires externes.

Cela permet de répartir l'effort et de limiter la hausse qui devrait être supportée uniquement par les contribuables domiciliés à Prez au travers de l'impôt sur le revenu.

Je relève également qu'un taux de 84 % permet à la commune de rester attractive. Plusieurs communes de la Sarine ont augmenté leur imposition ces dernières années, notamment cette année. Avec un taux de 84 %, la commune reste donc compétitive. Il en va de même pour la contribution immobilière à 2 ‰, qui se situe plus ou moins dans la médiane des communes environnantes.

Enfin, cette augmentation à 84 % dès 2027, couplée à une contribution immobilière de 2 ‰, permettrait d'éviter une hausse plus importante par la suite. Si le Conseil général devait refuser d'entrer en matière ce soir, le déficit risquerait de s'aggraver, les problèmes de trésorerie pourraient devenir plus importants, et une augmentation plus marquée pourrait alors devenir nécessaire ultérieurement.

Le message clé du Conseil communal est le suivant : face au déficit de cette année et aux investissements à venir, le Conseil communal estime qu'une action correctrice doit être entreprise le plus rapidement possible.

Le diagnostic actuel est clair. Nous connaissons depuis deux ans un déficit structurel documenté. Nous avons pu en expliquer les causes, notamment en lien avec les charges liées. Nous constatons également une fortune en diminution, ainsi que d'importants investissements planifiés pour les prochaines années.

La réponse proposée par le Conseil communal consiste à augmenter le taux d'impôt à 84 % et la contribution immobilière à 2 ‰. Nous estimons que cette proposition est mesurée, proportionnée et également compréhensible pour la population. En effet, le taux d'impôt de 84 % correspond à celui qui prévalait à Prez-vers-Noréaz avant la fusion, tandis que la contribution immobilière de 2 ‰ correspond à celle qui prévalait à Noréaz. On ne sort donc pas encore des sentiers battus.

Cette proposition s'inscrit également dans une logique de responsabilité partagée. Il s'agit de préserver la santé financière de la commune aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures. Actuellement, notre fortune diminue fortement et nous la consommons petit à petit. Si aucune mesure n'est prise, les générations futures risquent d'en payer le prix.

Pour ces principales raisons, le Conseil communal vous propose d'accepter sa proposition d'augmentation de la fiscalité.

Je vous remercie pour votre attention et je passe la parole à M. le Président.

M. le Président remercie M. Philippe Jolliet et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Patrick Mauron, Président de ladite Commission, prend la parole.

Après une présentation détaillée par M. Jolliet des trois variantes proposées par le Conseil communal et quelques compléments donnés par M. Bonny, les membres de la commission financière, en l'absence cette fois-ci des membres du Conseil communal, ont pris la décision unanime de préavisier favorablement la variante 2, avec l'augmentation de la fiscalité proposée par le Conseil communal, soit le coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales à 84 centimes, ainsi que la contribution immobilière à 2 ‰.

À noter que ces conditions étaient déjà en vigueur dans les villages de notre commune avant la fusion, toutefois de manière non cumulée.

Par ailleurs, la commission financière a rendu attentif le Conseil communal au fait que le taux d'intérêt des crédits, estimé à 1 %, lui paraît trop optimiste.

Une discussion a également eu lieu sur l'impact de la suppression de la valeur locative, qui risque d'avoir une influence non négligeable sur l'assiette fiscale, mais qui est effectivement difficile à estimer à ce jour.

En cas d'acceptation de la hausse du coefficient d'impôt par le Conseil général, les membres du Conseil communal devront poursuivre leur vigilance concernant les dépenses.

M. le Président remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre générale.

Mme Louise Reymond, pour le groupe Agir avec vous, prend la parole.

Depuis la fusion en 2020, les comptes de fonctionnement de la commune de Prez présentent un excédent de charges par rapport aux recettes.

Si nous avons pu, certaines années, couvrir ce déficit avec des revenus exceptionnels, cela n'enlève rien à la réalité que nous avons aujourd'hui sous les yeux.

Dans la situation présente, ce déficit structurel impose de se soucier sérieusement de la situation financière de notre commune.

D'une part, si nous inspectons nos charges, nous prenons acte que plus de la moitié du budget communal est consacrée aux charges de transfert, c'est-à-dire à notre participation, en tant que commune, aux efforts de coordination intercommunale et cantonale dans les domaines de l'école, de la santé, de la sécurité, etc.

Sur la part de charges restantes, entre les charges de personnel et les coûts liés à l'exploitation des infrastructures communales, les possibilités d'économies ne sont certes pas inexistantes, mais il n'y a pas besoin d'être un grand expert financier pour comprendre que notre marge de manœuvre est limitée.

Ainsi, il est évident et nécessaire de focaliser notre effort sur nos recettes fiscales, et de prendre nos responsabilités en proposant à notre population une augmentation d'impôt qui soit raisonnable, mesurée et acceptable.

En partageant cette augmentation entre l'impôt sur le revenu et la contribution immobilière, l'effort financier est réparti justement entre tous les habitants de notre commune, et impacte également les grands propriétaires immobiliers qui ne séjournent pas sur notre territoire.

Le groupe Agir avec vous soutient donc la proposition du Conseil communal.

Mais comme nous l'avons déjà compris, cette augmentation n'est qu'une première étape, qui permet tout juste de couvrir le déficit des comptes 2025.

Il faudra à l'avenir proposer d'autres augmentations, afin de suivre progressivement l'augmentation des charges de la commune. Ces augmentations devront se faire par échelons, afin d'éviter des sauts trop importants.

Nous devons absolument nous donner les moyens de concrétiser les projets qui nous attendent ces prochaines années, et qui bénéficieront au final à tous les habitants de notre commune.

Merci de votre attention.

M. le Président remercie Mme Louise Reymond et demande s'il y a d'autres remarques ou commentaires.

La parole n'étant plus demandée, nous passons directement aux votes. Comme mentionné à l'ordre du jour, ces trois points seront votés séparément.

Celles et ceux qui acceptent la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80 % à 84 % de l'impôt cantonal de base dès le 1er janvier 2027, lèvent la main.

La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80 % à 84 % de l'impôt cantonal de base dès le 1er janvier 2027 est acceptée par 26 oui contre 1 contre-épreuve.

Celles et ceux qui acceptent la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80 % à 84 % de l'impôt cantonal de base dès le 1er janvier 2027, lèvent la main.

La modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80 % à 84 % de l'impôt cantonal de base dès le 1er janvier 2027 est acceptée par 26 oui contre 1 contre-épreuve.

Celles et ceux qui acceptent la modification de la contribution immobilière de 1.5 ‰ à 2 ‰ de la valeur fiscale cantonale dès le 1er janvier 2027, lèvent la main.

La modification de la contribution immobilière de 1.5 ‰ à 2 ‰ de la valeur fiscale cantonale dès le 1er janvier 2027 est acceptée par 26 oui contre 1 contre-épreuve.

7. Rapport de gestion 2025

M. le Président ouvre la discussion d'ordre générale.

M. Yannick Ducommun, à titre personnel, indique qu'à la page 5, M. Pierre Alain Scherly est mentionné sous le village de Prez-vers-Noréaz.

M. le Président remercie M. Yannick Ducommun et demande s'il y a d'autres remarques.

La parole n'étant plus demandée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** indique que, conformément à l'article 4 du règlement du Conseil général, les membres du Conseil général prennent acte du rapport de gestion.

8. Proposition de Mme Heidi Grimaldy pour le groupe Unis pour Prez relative à la création d'une nouvelle commission sous l'égide de l'enfance, la jeunesse, la famille et la cohésion sociale

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Le Conseil communal a pris connaissance de la proposition du groupe Unis pour Prez relative à la création d'une commission dédiée à l'enfance, à la jeunesse, à la famille et à la cohésion sociale.

Il reconnaît l'intérêt de cette démarche dans le contexte de l'évolution démographique de la commune et de l'augmentation du nombre de familles.

Toutefois, le mandat, les missions, les compétences ainsi que le périmètre d'action de cette future commission ne sont actuellement pas définis avec suffisamment de précision. Il apparaît nécessaire de clarifier ces éléments afin d'éviter tout chevauchement avec les structures et commissions existantes, et de garantir une réelle valeur ajoutée pour la commune.

Le Conseil communal est favorable à la poursuite de la réflexion et propose, dans un premier temps, la mise en place d'une commission composée de 5 membres. Celle-ci aura pour première mission de définir les objectifs, le mandat, les compétences et les modalités de fonctionnement de cette future commission.

M. le Président remercie Mme Séverine Egger et donne la parole au groupe Unis pour Prez pour la présentation de sa proposition.

Mme Heidi Grimaldy, pour le groupe Unis pour Prez, prend la parole.

Je vous remercie tout d'abord pour le courriel et cette première approbation. Il s'agit effectivement d'une commission qui aurait pour but d'être centrée sur les enfants, l'enfance, la jeunesse, ainsi que sur la cohésion familiale.

Je tiens toutefois à souligner que cette commission ne devrait pas uniquement servir à organiser des activités, bien que celles-ci soient nécessaires. Elle devrait également constituer un espace dédié aux échanges intergénérationnels, ainsi qu'aux échanges avec les associations, la commune et les autres acteurs concernés.

J'ai également lu, dans le courriel reçu, qu'il était proposé de prendre contact avec le SEJ. Pour ma part, j'ai directement appelé le BPEJ, soit le Bureau de promotion des enfants et des jeunes, afin de savoir si une démarche cantonale similaire était prévue.

À ce jour, aucune démarche de ce type n'a été mise en avant au niveau cantonal. Le BPEJ m'a toutefois recommandé de participer aux séances d'échange organisées entre communes.

Il m'a également été indiqué que très peu de communes du canton de Fribourg disposent actuellement d'une telle commission.

M. le Président prend la parole.

Je remercie Mme Heidi Grimaldy.

Comme le prévoit l'article 51 de notre règlement, lorsqu'une proposition vise à constituer une nouvelle commission, comme c'est le cas ce soir, le Bureau doit donner son préavis.

À l'unanimité, le 18 mai dernier, le Bureau a décidé de donner un préavis favorable à cette proposition. Même si les contours précis de cette future commission restent encore à définir, et même si l'intervention de Mme Grimaldy ce soir nous a permis d'en apprendre davantage, le Bureau estime que cette démarche est pertinente et mérite d'être développée.

Les jeunes représentent l'avenir de notre commune. Il est important de leur offrir un cadre leur permettant de s'exprimer, de participer à la vie locale et de proposer des projets adaptés à leurs besoins.

Nous disposons d'ailleurs d'une expérience très positive avec la commission Seniors+, créée lors de la précédente législature. Cette commission a permis de mettre en place des activités riches et appréciées par nos aînés. Il paraît donc cohérent d'encourager une dynamique comparable en faveur des jeunes, avec la même attention et la même ambition.

M. le Syndic l'a d'ailleurs rappelé lors de son allocution à la séance constitutive du 7 mai dernier, et je le cite : "La vitalité de notre démocratie locale repose aussi sur la participation active de la population. Encourager le dialogue, favoriser l'implication de toutes les générations et renforcer le lien social doivent rester des priorités."

Cette proposition s'inscrit pleinement dans cet esprit. C'est pourquoi le Bureau vous recommande de donner suite à cette proposition.

M. le Président ouvre la discussion d'ordre générale.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui sont favorables à donner suite à la proposition de Mme Heidi Grimaldy, pour le groupe Unis pour Prez, relative à la création d'une nouvelle commission sous l'égide de l'enfance, la jeunesse, la famille et la cohésion sociale, lèvent la main.

La proposition de Mme Heidi Grimaldy, pour le groupe Unis pour Prez, relative à la création d'une nouvelle commission sous l'égide de l'enfance, la jeunesse, la famille et la cohésion sociale est acceptée à l'unanimité.

9. Informations du Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de leurs points.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous remercie pour la validation de cette proposition. Il aura plaisir à échanger afin de parvenir à la création d'une commission intéressante et pertinente au niveau communal, comme vous l'avez souhaité.

J'ai juste une petite demande : après la séance, afin de nous coordonner, pourrais-je voir les chefs de groupe un petit instant, s'il vous plaît ?

J'ai également une information qui n'en est pas vraiment une, mais je pense que vous avez, comme moi, lu qu'à Grolley, il y a actuellement d'importants problèmes d'eau. Une amende de CHF 1'000.00 a même été annoncée, je crois aujourd'hui dans La Liberté, en cas d'exagération.

Je pose donc la question un peu à chaud à notre responsable des eaux : pourrait-il donner quelques informations sur les raisons de ces difficultés et expliquer pourquoi, chez nous, la situation est différente ?

Je pense que cela pourrait être intéressant.

Merci.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Je ne peux pas dire pourquoi il n'y a pas d'eau à Grolley, mais je peux expliquer pourquoi nous avons de l'eau chez nous.

Depuis que nous avons raccordé le réseau de Sarine Ouest au réseau du Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines, nous n'avons plus jamais eu de restrictions d'eau.

Nous disposons de grands réservoirs qui font tampon. Nous avons 5'000 m³ d'eau utilisables à Belle-Croix, ainsi que 1'000 m³ utilisables au réservoir de La Peyrère, à Lovens. Je précise "utilisables", car 500 m³ supplémentaires sont réservés à la défense incendie. Ce réservoir sera d'ailleurs agrandi dans les cinq prochaines années.

Tout cela nous permet d'approvisionner en suffisance les villages membres de l'AESO.

Le village de Noréaz est un peu particulier, puisqu'il fait cavalier seul et dispose de sa propre source d'eau. La quantité d'eau est suffisante, mais les points faibles sont une alimentation unique, donc sans redondance, ainsi qu'un taux de nitrates en hausse. Il faudra trouver une solution à ce problème assez rapidement. De toute manière, une communauté ne peut pas être alimentée par un seul point d'approvisionnement.

Voilà pour rappeler brièvement les enjeux.

À part cela, le système fonctionne, mais il reste tout de même sous pression. Les débits sont importants, les réservoirs se vident durant la journée et se remplissent pendant la nuit. Pour le moment, cela tient.

Nous avons vécu une situation plus difficile l'été passé. Nous avons alors dû demander au FC Piamont de respecter certains horaires pour l'arrosage, car le réservoir de Noréaz se vidait plus rapidement qu'il ne se remplissait.

Aujourd'hui, cela tient et fonctionne bien, mais nous devons constamment améliorer le maillage des réseaux et assurer les redondances afin de réduire les risques de problèmes d'eau. Nous y travaillons en permanence.

Voilà pourquoi nous avons toujours de l'eau aujourd'hui. Je ne sais toutefois pas exactement ce qui se passe à Grolley.

M. Pierre-Alain Egger prend la parole.

J'avais promis, lors de la dernière séance du Conseil général, d'apporter une réponse à la question de François Trotti et du groupe de Noréaz concernant le complexe scolaire, culturel et sportif.

La proposition du groupe comportait quatre points. Je ne vais pas forcément les aborder dans l'ordre, mais voici les éléments que je peux vous transmettre.

L'une des questions concernait la réaffectation des espaces prévus pour l'AES en salles de classe supplémentaires, selon l'évolution des effectifs scolaires.

Oui, cela est prévu. Les trois salles situées au-dessus de la salle polyvalente font partie du projet et seront pré-équipées afin de pouvoir être utilisées comme salles de classe dès que le besoin se présentera.

Une deuxième question concernait l'évaluation de la possibilité de loger l'AES dans un bâtiment communal existant ou dans le bâtiment paroissial du village de Prez-vers-Noréaz, afin de centraliser l'accueil extrascolaire.

Avec les locaux actuels et la nouvelle partie construite pour l'école, nous disposons encore d'une certaine marge. Toutefois, nous devons certainement utiliser, dans un premier temps, les locaux prévus au-dessus de la halle polyvalente pour l'AES. D'ici quelques années, en fonction des nouvelles constructions et de l'augmentation de la population, ces espaces pourront ensuite être nécessaires comme salles de classe.

Pour ma part, l'école reste l'élément essentiel et prioritaire.

À titre d'information, dans des communes de taille comparable ou dans les communes environnantes, l'AES est parfois installé dans des appartements loués.

Concernant les locaux de la paroisse, celle-ci n'est, pour le moment en tout cas, pas intéressée à les mettre à disposition de l'AES. Elle utilise actuellement la salle du rez-de-chaussée, et les appartements sont loués.

Lorsque nous aurons besoin d'une, deux ou trois salles du projet pour des salles de classe supplémentaires, la question se posera à nouveau. À ce moment-là, nous pourrions étudier différentes options : les locaux de la paroisse, des locaux communaux existants ou nouveaux, ou encore la location d'appartements.

Avec la solution proposée, nous disposons de quelques années de marge pour les salles de classe et pour l'école. Si nous partions directement sur une solution avec l'AES ailleurs, nous perdrons cette marge et nous devrions très probablement envisager rapidement un nouvel agrandissement des bâtiments.

Une troisième question concernait la rehausse de la halle polyvalente et l'optimisation de son utilisation afin de répondre aux besoins culturels et sportifs.

Nous avons aussi étudié la possibilité d'enterrer la halle le moins possible. L'architecte a déjà prévu de la relever afin de réduire les coûts de creusage.

En revanche, nous sommes limités par la hauteur du bâtiment. Nous devons respecter les normes en vigueur en matière d'aménagement et rester dans le cadre légal afin d'éviter d'éventuelles oppositions.

La dernière question concernait la réutilisation et la redéfinition des abris communaux, dans le but de limiter les coûts liés à la construction de nouveaux locaux.

Dans la nouvelle école, des abris de protection civile seront prévus pour 100 places. Il s'agit d'une demande, ou plutôt d'une exigence du canton. Ces abris seront également utilisés comme locaux de stockage pour l'école.

Il existe bien des subventions pour ce type d'abris, mais malgré celles-ci, leur réalisation reste coûteuse. C'est pourquoi, au vu de ce constat, nous nous limitons au minimum obligatoire, soit ces 100 places.

Voilà les éléments que je pouvais apporter en réponse à ces questions. J'espère qu'ils répondent, au moins en partie, aux différents points qui avaient été soulevés.

Mme Louise Reymond, à titre personnel, prend la parole.

Lorsque le projet d'école a démarré, le Conseil général avait formulé une demande explicite et très claire : que l'AES soit installé de manière définitive et durable sur le même site que l'école.

Je suis donc très surprise d'entendre aujourd'hui, de la part du Conseil communal, que l'AES ne s'inscrit peut-être pas dans une vision à long terme au sein de la nouvelle école.

Qu'en est-il exactement ? Prévoyez-vous que l'AES soit déplacé après quelques années d'utilisation de la nouvelle école ?

Nous avons vraiment demandé que tous les services liés à l'école et à l'accueil extrascolaire soient centralisés sur un même site.

Or, nous comprenons maintenant que cette vision a potentiellement changé.

Qu'en est-il ?

M. Pierre-Alain Egger répond que la vision n'a pas changé.

Les locaux actuellement prévus au-dessus de la halle polyvalente sont bien maintenus dans le projet. La demande évoquée consistait plutôt à ne pas réaliser ces locaux immédiatement, mais à repousser leur construction. Dans ce cas, nous ne disposerions toutefois que de deux salles de classe de réserve à l'heure actuelle.

Lorsque je parle d'une éventuelle réaffectation de ces locaux dans le futur, il ne s'agit pas d'un avenir proche, mais bien d'une perspective à long terme, dans plusieurs années. Une augmentation de plus de deux classes représenterait environ 40 à 45 élèves supplémentaires. Nous disposons donc encore d'une certaine marge avant d'en arriver là.

L'idée serait, le cas échéant, de pouvoir reprendre certains locaux utilisés par l'AES pour les transformer en salles de classe, si le besoin devait se présenter. Mais construire aujourd'hui encore plus grand impliquerait des coûts supplémentaires importants, uniquement pour constituer une réserve.

Ce que je veux dire, c'est que nous allons continuer à y réfléchir, mais pour les prochaines années, nous disposons d'une marge suffisante. À mon avis, avec la solution proposée, nous sommes tranquilles pour environ 15 à 20 ans, même en tenant compte de l'augmentation de la population.

À long terme, la situation pourrait bien sûr évoluer. L'école, elle, reste centralisée. Dans les communes environnantes, on constate aussi que les locaux de l'AES peuvent être aménagés de manière plus souple. Par exemple, à Neyruz, trois appartements ont été réaménagés en partie pour accueillir l'AES. Un AES est en effet plus modulable qu'une salle de classe et ne nécessite pas forcément la même surface.

Ce qui a été demandé, c'est que les locaux soient modulables. C'était aussi l'un des points soulevés par le groupe de Noréaz : si les locaux prévus au-dessus de la salle polyvalente devaient un jour être utilisés comme salles de classe, cela devrait pouvoir se faire à moindre frais, sans devoir transformer entièrement le bâtiment.

Ces locaux seront donc pré-équipés à cet effet. Ils ne seront pas aménagés dès le départ comme des salles de classe complètes, mais ils seront conçus de manière à pouvoir être adaptés simplement si le besoin se présente.

M. David Bonny, Syndic, complète la réponse.

Il précise, afin de rassurer, qu'il restera toujours l'autre école, qui ne sera pas touchée dans un premier temps. Celle-ci offrira également des possibilités d'aménagement ou de création d'infrastructures si une forte poussée démographique devait soudainement nécessiter des locaux supplémentaires.

Avec le projet actuel, l'objectif est toutefois de réaliser une installation durable, prévue pour répondre aux besoins pendant un certain temps.

Il ajoute que M. Pierre-Alain Egger a bien corrigé et précisé les éléments nécessaires.

M. Pierre-Alain Egger précise que le but n'est pas, à l'heure actuelle, de dire que l'AES ne sera finalement pas installé dans ces locaux. Il s'agit plutôt d'une réflexion à très long terme.

Il rappelle également qu'il reste encore le bâtiment des maîtres situé à côté. Dans un premier temps, il était prévu de refaire complètement l'ancienne école, de démolir le bâtiment des maîtres et d'agrandir les salles de classe afin de disposer de davantage de places.

Toutefois, avec le projet actuellement présenté, dont le coût s'élève déjà à CHF 21 millions, cette transformation n'a pas pu être intégrée.

Il rappelle que, dans les premières données du concours, le montant prévu était de CHF 18,5 millions. À ce stade, la démolition du bâtiment des maîtres et la transformation complète de l'ancien bâtiment scolaire étaient encore prévues, afin d'agrandir les locaux.

Cependant, ces travaux ne pourront certainement pas être réalisés avant plusieurs années.

Pour l'instant, il estime donc que la commune dispose d'une marge suffisante pour plusieurs années avant de devoir envisager un éventuel déplacement de l'AES.

M. André Robatel, à titre personnel, pose une question concernant les coûts énergétiques. Il rappelle qu'il avait été mentionné que le bâtiment des maîtres était une véritable passoire énergétique.

Étant donné que ce bâtiment semble devoir être conservé, il demande si une réflexion sera menée afin de limiter ces coûts, ou si la situation sera examinée au cas par cas.

M. Pierre-Alain Egger répond que, dans le cadre de l'étude actuelle, le bâtiment des maîtres n'a pas fait l'objet d'une analyse particulière, puisqu'il était initialement prévu de le démolir. Il a donc été décidé, pour le moment, de ne pas intervenir et d'attendre.

Il précise que le bâtiment accueille actuellement des locataires ainsi que quelques locaux utilisés par l'école.

Il reconnaît qu'il s'agit effectivement d'une passoire énergétique, mais ajoute que ce n'est pas le pire bâtiment de la commune à ce niveau-là. Plusieurs bâtiments communaux sont relativement anciens et génèrent des factures de chauffage importantes.

Il cite notamment la salle communale de Prez-vers-Noréaz, dont les pertes énergétiques sont importantes. Selon lui, on chauffe davantage l'extérieur que la salle elle-même.

Il indique qu'il faudra de toute façon prévoir certains aménagements, y compris dans l'ancienne école. Des installations électriques devront être remises aux normes, et des travaux devront également être envisagés concernant l'isolation de la salle de gymnastique.

Il mentionne aussi la partie infrastructure, notamment les WC, les sanitaires et les conduites d'eau, où certains problèmes ont été constatés, comme une eau parfois brunâtre au robinet. Il y a donc plusieurs éléments qui devront être revus.

En revanche, il estime qu'il ne sera probablement pas possible de réaliser la rénovation complète du bâtiment avec l'agrandissement qui était prévu à l'origine.

Concernant encore la salle communale de Prez-vers-Noréaz, il précise qu'elle est désormais opérationnelle pour les lotos des sociétés locales, avec une capacité de 300 personnes.

Actuellement, deux escaliers provisoires sont en place pour les deux premiers lotos. Des escaliers définitifs devraient normalement être installés la semaine prochaine.

M. André Robatel, à titre personnel, demande si les escaliers seront rapidement remplacés, étant donné qu'ils ne disposent pas de rampes des deux côtés.

M. Pierre-Alain Egger répond que l'espoir était que la salle ne brûle pas durant les deux premiers lotos. Le premier s'est bien déroulé et la salle n'a pas brûlé. Il espère qu'il en ira de même pour le deuxième.

Il précise qu'il a été annoncé dans la salle que ces portes ne devaient pas être utilisées et que personne ne devait sortir par là. Par conséquent, personne n'a emprunté ces escaliers de secours.

Il ajoute que si une évacuation devait vraiment être nécessaire, il estime que ces escaliers en bois sans main courante seraient malgré tout moins dangereux que les escaliers de secours de la scène. Ceux-ci comportent des marches d'environ 40 à 50 cm de haut, avec une profondeur d'à peine 10 cm, ce qui les rend, selon lui, nettement plus problématiques, même avec une main courante.

Il conclut qu'il ne reste normalement plus qu'un loto avant l'installation des escaliers définitifs, qui pourraient peut-être être posés dès demain.

M. André Robatel indique qu'il s'en doutait, mais qu'en passant devant les escaliers, il avait remarqué l'absence de rampes.

M. Pierre Alain Scherly prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
En ma qualité de délégué à l'Assemblée de la COSAHL, j'ai l'honneur de vous présenter un bref compte rendu de l'assemblée des délégués qui s'est déroulée le 21 mai 2026 à Villars-sur-Glâne.

Cette assemblée avait principalement pour objet l'examen des comptes 2025, la présentation du plan financier 2027-2031, une révision partielle du règlement scolaire ainsi que le renouvellement des différents organes de l'association.

Concernant les finances, les comptes 2025 ont été présentés aux délégués, accompagnés du rapport de gestion et du préavis de la Commission financière. L'association poursuit une gestion rigoureuse tout en faisant face à des défis importants liés à l'évolution des effectifs scolaires et aux investissements nécessaires pour répondre aux besoins futurs de la région.

Le point majeur demeure toutefois le projet du nouveau Cycle d'orientation de Givisiez. Ce projet structurant pour l'ensemble des communes membres avance conformément aux décisions prises précédemment. Néanmoins, le Comité de direction a relevé certaines incertitudes concernant la date d'ouverture de l'établissement, notamment en raison des contraintes liées à la réalisation d'un projet d'une telle ampleur.

Le plan financier 2027-2031 a également été présenté. Celui-ci confirme que les investissements dans les infrastructures scolaires resteront importants ces prochaines années afin de garantir des capacités d'accueil adaptées à l'évolution démographique de la région.

L'assemblée a également procédé à la reconstitution de ses organes pour la prochaine législature, conformément aux statuts de l'association.

Pour notre commune de Prez, ces éléments méritent une attention particulière. Les investissements portés par la COSAHL auront naturellement des incidences financières pour les communes membres dans les années à venir. Il conviendra dès lors de suivre avec attention l'évolution du projet du CO de Givisiez ainsi que les conséquences du plan financier de l'association sur les charges communales futures. Cela signifie que dès 2028, si l'on garde la planification telle que présentée, on aura une hausse, on peut le dire substantielle, des charges liées à la COSAHL pour la commune. On en a déjà pris note au niveau du plan financier, mais il faut savoir qu'il y aura aussi une répercussion financière par rapport à cela.

En conclusion, cette assemblée a confirmé la volonté de la COSAHL de poursuivre le développement de ses infrastructures scolaires afin d'offrir des conditions d'enseignement adaptées aux besoins des élèves de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Elle a également mis en évidence l'importance d'une gestion financière prudente afin de concilier les investissements nécessaires avec la capacité financière des communes membres.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Je me permets de prendre encore brièvement la parole concernant le Réseau Santé de la Sarine.

La commune de Prez n'est plus représentée au Comité directeur.

Mme Isabelle Bersier et moi-même serons les déléguées au Réseau Santé de la Sarine.

M. Pierre Bovet donne quelques informations concernant la sécurité routière dans notre commune.

Plusieurs quartiers d'habitation sont en cours d'étude afin d'améliorer la sécurité routière, soit par la mise en place de zones 30 km/h, soit par un abaissement de la vitesse à 30 km/h sans aménagement particulier.

Il précise qu'un abaissement à 30 km/h signifie que la priorité reste aux voitures, tandis qu'une zone 30 implique des aménagements particuliers visant à favoriser naturellement la baisse de la vitesse, avec une priorité accordée aux piétons.

À Noréaz, l'impasse de la Côte sera aménagée prochainement. Le permis de construire a été obtenu.

À Prez-vers-Noréaz, le quartier des Riaux est en attente de validation. Le Service de la mobilité a exigé quelques modifications, nécessitant une adaptation des plans. Le dossier sera retourné au canton dans le courant du mois.

La Route de Plancy-l'Abbaye a également fait l'objet d'une étude de mobilité en vue d'abaisser la vitesse et d'aménager le passage devant la salle communale.

Le projet est actuellement entre les mains du bureau Jeanneret Études, qui a élaboré trois variantes tenant compte des places de stationnement ainsi que des aménagements prévus pour les sorties latérales de secours de la salle communale.

Ces variantes devront être examinées par le Conseil communal, en principe dans le courant du mois de juin.

Voilà pour l'avancée des travaux concernant la sécurité routière.

Merci de votre attention.

M. Le Président remercie le Conseil communal.

10. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion d'ordre générale.

Mme Véronique Kaltenrieder, pour le groupe Unis pour Prez, prend la parole.

Nous aimerions savoir où en sont les réflexions et les éventuels projets concernant la sécurité de nos enfants dans le village de Prez-vers-Noréaz, en particulier sur le chemin de l'école et à ses abords.

Aujourd'hui, le projet de la route de contournement prend son envol. Cependant, chacun sait qu'il reste encore de nombreuses étapes avant qu'une telle route voie le jour, si elle le voit.

Pendant ce temps, cela fait de très nombreuses années que des habitants attirent l'attention de la commune sur les problèmes de sécurité rencontrés par les enfants. J'ose même dire que ces demandes remontent à bien avant mon arrivée dans la commune.

Aujourd'hui, certaines personnes récoltent des signatures afin d'obtenir la création d'un cheminement sécurisé, par exemple sous la forme d'une allée en gravier ou d'un aménagement similaire le long de la route de Fribourg, du côté extérieur des habitations. Il faut reconnaître

que la sécurité des piétons y est aujourd'hui largement insuffisante. Peut-être le saviez-vous déjà.

Les abords de l'école restent également particulièrement dangereux. Peut-être envisagez-vous la mise en place de patrouilleurs scolaires ou d'autres mesures.

La route de contournement est peut-être un projet pour demain. La sécurité de nos enfants, elle, est un besoin d'aujourd'hui. Nous aimerions donc connaître les mesures concrètes que le Conseil communal entend mettre en œuvre à court terme afin d'améliorer la sécurité de nos enfants et de répondre à une préoccupation qui, depuis des années, est largement partagée par les habitants.

M. David Bonny, Syndic, remercie Mme la Conseillère générale pour sa question.

Il indique que le Conseil communal est également préoccupé depuis longtemps par cette problématique, notamment concernant le trottoir évoqué par M. Bovet, situé le long de la route cantonale.

Concernant l'école, il relève que la situation est compliquée. Il faut aussi constater que certains parents peuvent eux-mêmes créer des dangers avec leur véhicule. Certains ne respectent pas les règles, viennent devant l'école, déposent leur enfant un peu n'importe où, souvent dans le stress du dernier moment. Plusieurs d'entre eux ont déjà été interpellés. Cette situation crée des tensions et des risques, d'autant plus que l'espace disponible est limité.

La commune est donc pleinement consciente du problème.

Ce qui est actuellement à l'étude, c'est la mise en place d'une zone de dépose devant le bâtiment communal. Cela impliquerait toutefois que les enfants traversent la route cantonale. Concernant la mise en place de patrouilleurs scolaires, il n'est pas certain que des volontaires puissent être trouvés, compte tenu du trafic important sur cette route, qui atteint environ 13'000 à 14'000 véhicules aux heures de pointe. Il y aurait également un souci de sécurité pour les patrouilleurs eux-mêmes.

L'idée serait donc plutôt d'installer un feu de signalisation, comme cela existe par exemple à Posieux, Neyruz ou encore à Rosé, près de la gare. Toutefois, pour ce type d'installation, le canton tient notamment compte du nombre de traversées.

Un bureau spécialisé en mobilité, reconnu dans le canton de Fribourg, a été mandaté et échange actuellement avec le canton, puisqu'il s'agit d'une route cantonale. L'objectif est de déterminer les conditions nécessaires pour obtenir l'installation d'un feu.

L'idée serait également de modifier et de mieux baliser le cheminement d'accès à l'école. À terme, les parents ne devraient plus se rendre directement devant l'école en voiture. Un panneau « Bordiers autorisés » pourrait être installé, afin de limiter l'accès aux seuls riverains.

Il précise que la situation actuelle n'est plus satisfaisante et qu'elle présente un réel danger.

Le Conseil communal espère obtenir prochainement une réponse concernant la solution proposée. Il remercie encore Mme la Conseillère générale d'avoir soulevé cette question et

confirme que le Conseil communal est parfaitement conscient de la problématique, notamment concernant les trottoirs.

M. Pierre Bovet prend la parole.

J'entends bien que cela fait des années que les habitants formulent des demandes, mais je précise que cela fait également des années que la commune agit, et je n'ai pas peur de le dire.

Je peux citer notamment la Route de Plancy-l'Abbaye, où le premier nouveau trottoir a été posé, suivie de la Route des Chênes, également équipée d'un trottoir pour les enfants. La sécurité a aussi été améliorée, dans la mesure du possible, au niveau de la Route des Combes, avec la création du cheminement piétonnier entre le magasin Menoud et l'école.

Je mentionne également les mesures prises à proximité du bâtiment communal pour tenter de protéger le passage piéton et d'éviter que les enfants ne surgissent brusquement sur celui-ci.

Deux passages piétons ont également été réalisés à Corserey. Je rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, il n'y avait aucun passage piéton à Corserey. À titre d'exemple, lorsque des enfants arrivaient à Fribourg, ils se demandaient ce qu'étaient ces « choses jaunes » sur la route, et c'est une histoire vraie.

À Noréaz, des zones 30 ont été mises en place. Certaines avaient été votées par l'ancien Conseil communal de Noréaz, et d'autres mesures ont été prises par la nouvelle commune, notamment aux Echesbys, à la Route du Lac, à la Route des Arbognes et, tout prochainement, à l'Impasse de la Côte.

L'objectif est aussi de régler certains problèmes de trafic pendulaire entre la Broye vaudoise et Fribourg. Certains automobilistes essaient de gagner quelques minutes, voire quelques secondes, en court-circuitant la route cantonale et en passant par la forêt au-dessus des Arbognes, puis par Avry et des quartiers d'habitation, afin de rejoindre le rond-point. En instaurant des limitations à 30 km/h dans ces secteurs, nous tentons donc de limiter ce trafic. Concernant la route cantonale, je rappelle qu'il s'agit précisément d'une route cantonale. Pour toutes les mesures que nous souhaiterions y prendre, la réponse renvoie au projet Valtraloc. Or, ce projet est actuellement enlisé au niveau du canton, pour des questions administratives et de priorités, notamment avec la route de contournement.

La nouvelle loi sur les routes a multiplié par deux, voire deux et demi, la part communale liée au projet Valtraloc. Initialement estimée à CHF 1'400'000.00, celle-ci s'élève aujourd'hui à environ CHF 2'800'000.00.

Sans moyens financiers, il n'est pas possible de tout réaliser. Des priorités doivent donc être fixées, et l'école en fait partie. Nous tentons ainsi de prendre des mesures moins coûteuses pour acheminer les habitants et les enfants vers l'école. Le feu devant le bâtiment administratif fait partie de ces mesures.

Je reconnais toutefois que cela ne crée pas de trottoir sur la droite en venant depuis Fribourg. J'en suis conscient, mais il s'agit d'un problème compliqué à gérer avec le canton.

Parmi les autres mesures de sécurité, je rappelle que nous nous sommes également battus pour obtenir une limitation à 60 km/h à la Maison Rouge. Nous souhaitons même une limitation à 50 km/h. À cet endroit, les véhicules circulaient auparavant à 80 km/h, ce qui représentait un danger important pour les enfants qui devaient prendre le bus. Il a fallu insister fortement auprès du Service de la mobilité pour obtenir cette limitation à 60 km/h. Nous n'avons pas pu obtenir de passage piéton, mais c'est déjà une amélioration.

Concernant la sécurité, nous ne nous endormons pas et nous continuons de travailler, même si nous ne parvenons pas à réaliser tout ce que nous souhaiterions.

M. David Bonny, Syndic, complète la réponse.

Il précise que, concernant les moyens financiers liés à la sécurité, ce qui doit être fait doit l'être, et les moyens nécessaires doivent être engagés. Il ne faut pas économiser sur la sécurité.

Il cite comme exemple les propos de M. Egger concernant la grande salle communale de Prez-vers-Noréaz : lorsqu'il y a un besoin en matière de sécurité, les mesures nécessaires sont prises.

Concernant la pétition évoquée, il invite les personnes concernées à la transmettre rapidement à la commune. Celle-ci pourra ensuite renvoyer un courrier au canton afin de demander s'il existe malgré tout une solution possible pour ce trottoir.

Il reconnaît toutefois que le canton répond souvent qu'il s'agit d'un concept global, ce qui rend la situation compliquée et parfois navrante.

Il demande donc que la pétition soit transmise sans tarder. La commune la fera suivre rapidement au canton et communiquera ensuite le retour reçu.

Concernant les feux rouges et les autres mesures envisagées, il indique que la commune attend une réponse et espère que cela pourra fonctionner.

Il rappelle enfin que la situation est compliquée, car il ne s'agit pas d'une route communale. Dès que l'on touche à une route cantonale, de nombreux domaines sont concernés, ce qui complexifie fortement les démarches.

Mme Christèle Cudré-Mauroux, à titre personnel, prend la parole.

Concernant la zone 30 à la Route du Lac, à Prez-vers-Noréaz, elle indique que celle-ci est très appréciable. Le problème est toutefois que les tracteurs, les voitures et les camions ne la respectent pas toujours. Certains véhicules empiètent même parfois sur le trottoir emprunté par les enfants lorsqu'ils rentrent de l'école.

Elle relève, à titre personnel, qu'il est étonnant qu'aucun accident ne se soit encore produit à cet endroit.

Sa question est la suivante : serait-il possible d'installer davantage de chicanes ou de prévoir davantage de contrôles radar afin d'inciter les conducteurs à respecter la limitation de vitesse ?

Elle précise que de nombreux véhicules de passage, notamment avec des plaques vaudoises, circulent à cet endroit et que, vers 7 heures du matin, la zone 30 n'est pas respectée. Lorsqu'elle prend le bus, elle constate régulièrement que la situation est dangereuse.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Je vous remercie, Mme la Conseillère générale, pour votre remarque.

Ma réponse n'aura malheureusement rien d'extraordinaire, mais je suis parfaitement conscient de la situation.

Lorsque nous avons mis en place la zone 30, nous avons rencontré plusieurs contraintes. À titre d'exemple, je souhaitais ajouter un marquage plus visible « 30 km/h » sur la chaussée, mais cela n'a pas été accepté, car cela ne correspondait pas au concept validé.

Concernant les radars, ils ne sont pas disponibles en grand nombre. On nous répond souvent que d'autres endroits sont plus prioritaires.

Nous demandons toutefois régulièrement à la police de proximité d'effectuer davantage de contrôles, notamment à la Route des Arbognes, d'où provient une partie de ce trafic pendulaire. La réponse reçue est souvent que la police est surchargée de travail, ce qui ne nous satisfait pas.

Des courriels et des courriers ont déjà été envoyés, et nous continuons d'insister. Je trouve que le nombre de contrôles est largement insuffisant.

Si davantage d'amendes étaient infligées à la Route des Arbognes, cela permettrait probablement de réduire ce trafic.

Je suis donc conscient du problème et je vous donne raison. Je ne dispose toutefois pas actuellement de solution miracle, mais je vous assure que nous continuons de faire pression sur la police locale.

Je mentionne enfin qu'un gendarme a même écrit un jour à la commune pour signaler que certaines personnes ne respectaient pas les interdictions et que la commune devait intervenir, tout en précisant que la gendarmerie avait également d'autres priorités.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, prend la parole.

J'ai une question pour M. le Conseiller communal en charge de l'eau, M. Pierre Bovet, concernant le règlement de l'eau potable adopté par le Conseil communal le 9 janvier 2023.

Plusieurs citoyens m'ont interpellé au sujet de l'introduction de la taxe de base, fondée sur l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS). Cette taxe devient très élevée pour les terrains situés hors zone à bâtir. Le changement est important et a fortement surpris les citoyens.

De plus, j'ai entendu ce soir qu'il y a eu des frais juridiques liés justement à ces taxes.

Il est à noter que les règlements de certaines communes avoisinantes ne tiennent pas compte de ce critère dans le calcul de la taxe de base. À titre d'exemple, la commune d'Avry fixe un forfait annuel de CHF 70.-.

Il me semble que, lors de la séance du Conseil général du 23 avril 2026, M. Bovet avait indiqué qu'une modification pourrait être envisagée.

Ma question est donc la suivante : des changements futurs sont-ils possibles dans ce règlement ? Si oui, serait-il envisageable de réévaluer les critères financiers ?

Il existe un déséquilibre pour les personnes disposant de terrains, sans pour autant consommer davantage.

M. Pierre Bovet, prend la parole.

Le règlement est en effet une première mouture qui a passé la rampe, contrairement à beaucoup de communes qui se trouvent très embêtées, car leur ancien règlement ne correspond pas à la loi sur l'eau.

Après la fusion, nous avons deux ans pour mettre à jour nos règlements. C'est pour cela que nous sommes en avance sur Avry, qui ne paie que CHF 70.- de taxe.

De toute manière, les frais liés à l'eau doivent être couverts par des taxes. Ensuite, le choix consiste à déterminer qui paie ces taxes et comment on évalue le montant à mettre en réserve.

Cette évaluation se fait par le PIEP, soit le Plan d'infrastructure sur l'eau potable. Il s'agit d'un document officiel validé par le canton. Le PIEP se base sur la capacité de la zone à bâtir.

Le législateur souhaite que les zones à bâtir soient réalisées. Il ne veut pas que l'on thésaurise. Cela s'inscrit dans la cohérence de la loi sur l'aménagement du territoire.

Ainsi, si le PIEP prévoit des infrastructures avec des montants à mettre en réserve, basés sur la capacité de construction, il est logique que la Commission ad hoc de l'époque se soit basée sur ces mêmes capacités de construction pour fixer la taxe de base. Celle-ci sert notamment au renouvellement, à la modernisation et à la mise en conformité des infrastructures d'approvisionnement en eau.

Voilà pourquoi deux propriétaires d'une parcelle de 2'000 m² peuvent se voir taxer chacun de CHF 4'100.- par année pour la taxe de base. Nous sommes conscients de cette situation.

Après, le Conseil général, qui a validé ce règlement à l'unanimité, peut demander une révision du principe. Mais, de toute manière, il faudra que quelqu'un paie les CHF 200'000.- nécessaires pour maintenir les réserves en vue du renouvellement des infrastructures.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, demande si cela représente donc un élément financier important pour la commune.

M. Pierre Bovet prend la parole.

C'est absolument important. Nous avons et nous aurons de gros travaux à réaliser, notamment pour relier Noréaz au reste de la commune. Ces travaux devront être financés.

Les intérêts et l'amortissement de ces emprunts devront être financés par ces taxes, et cela va fonctionner.

Concernant l'eau potable, nous avons vécu pendant des décennies à crédit. On payait avec les impôts. Cela fait 21 ans que je siége au Conseil communal. À l'époque, lorsque Prez-vers-Noréaz réalisait CHF 800'000.- de bénéfice, on se demandait quoi faire avec cet argent. Je proposais alors de mettre CHF 500'000.- pour l'eau, et cela passait ainsi. Avec l'ancien règlement, nous avons le droit de le faire. Aujourd'hui, ce n'est plus possible.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, demande si cette manière de taxer, basée sur l'IBUS, vient du canton ou non.

M. Pierre Bovet, précise que cela découle du principe de la loi sur l'eau, soit le principe du pollueur-payeur.

En l'occurrence, le pollueur-payeur est celui qui dispose d'une capacité de construction. La loi sur l'aménagement du territoire prévoit plus ou moins que ces terrains doivent être réalisés dans le cadre de la durée de vie d'un plan. Il indique qu'une conseillère générale pourrait peut-être confirmer ou infirmer cela.

Il estime donc assez logique que l'on se base sur cette capacité pour financer le maintien du réseau d'eau et de production.

Il ajoute que c'est la même chose pour l'épuration.

M. Yannick Ducommun à titre personnel, indique avoir une remarque et une question que des parents lui ont demandé de transmettre.

La commune ne propose pas d'aide aux devoirs, et cela ne se fait pas non plus à l'AES. Pour les familles allophones, aider les enfants à faire leurs devoirs peut être une tâche compliquée, et une aide serait la bienvenue.

M. Pierre Alain Scherly, indique avoir effectivement déjà discuté de cet élément au niveau de l'AES, afin d'évaluer les possibilités existantes.

Des renseignements ont également été pris auprès du SEJ. Il précise que, dès le moment où un tel service est mis à disposition, des frais y sont liés, notamment pour du personnel qualifié et, si nécessaire, plurilingue, en fonction des besoins des familles concernées.

Cette question a donc été mise sur la table et est actuellement en cours d'analyse. Il indique qu'il pourra revenir avec une réponse lors du prochain Conseil général.

M. Christian Carrel, à titre personnel, relève que, presque à chaque séance du Conseil général, les micros ne fonctionnent pas correctement.

Il demande donc s'il serait possible de prévoir au budget soit le remplacement des piles, soit une nouvelle installation.

M. Philippe Jolliet indique qu'il en prend note.

La parole n'étant plus demandée.

M. le Président clôt la séance, il est 20h53.

Au nom du Conseil général

Collaboratrice administrative
Auteure du procès-verbal

La Secrétaire communale

Le Président

Coralie Folly

Mireille Gross

Daniel Roulin